



DISTRICT DU TARN DE FOOTBALL

Procès-Verbal N° 8 Comité Directeur Electronique du 21 Juin 2024

PARTICIPANTS :

Monsieur Raphaël CARRUS, Président

Madame Chloé CULIE,

Messieurs Frédéric ANTONIO, Guy BLAISON, Stéphane DELPRAT, André DEYMIE, Didier GINHAC, Philippe GLORIES, Joël GRIS, Serge JEGAT, Patrick MARTINEZ, Bernard MOMMEJA, Michel UNGRIA.

EXCUSES :

Mesdames Nadège MAIGNAN, Sylvie ROQUES,

Messieurs Laurent AUGER, Claude CABANES, Kevin GALIBERT, Christian PIGOT.

Les décisions du Comité de Direction, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la LFO, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours près de la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications dans le respect des conditions de forme de l'Article 190 des Règlements Généraux.

1. Points sportifs

L'objet de ce Comité Directeur organisé sous forme électronique est de valider la liste des Montées et Descentes seniors (en Annexe).

Il est à noter, une seule descente de Ligue de R3 en D1.

Les Membres du Comité Directeur participants, valident à la majorité, la liste des Montées et Descentes à l'issue de la saison 2023-2024.

Le Secrétaire Général
Bernard MOMMEJA

Le Président
Raphaël CARRUS

**MONTEES ET DESCENTES SENIORS FEMININES ET MASCULINS
POUR LA SAISON 2024-2025**

Sous réserve des recours qui pourraient éventuellement être engagés

MONTEE SENIORS FEMININES	DESCENTE SENIORS FEMININES
DE D1F EN R2F	DE R2F EN D1F
MONTEE SENIORS MASCULINS	DESCENTE SENIORS MASCULINS
DE D1 EN R3	DE R3 EN D1
LA CREMADE FC (Champion)	GAILLAC US
DE D2 EN D1	DE D1 EN D2
FC PAYS MAZAMETAİN 2 ST JUERY O 2 (Champion) ROQUECOURBE FC (Meilleur Second)	LAUTREC OL SPORT BENFICA GRAULHET CASTRES USF2
DE D3 EN D2	DE D2 EN D3
ENT. COTEAUX PSCR CARMAUX US LA CREMADE FC 2 (Champion) PUYLAURENS ASE ST JUERY O 3 (Meilleur second)	VALENCE VALDERIES FC CAMBOUNET FC 2 FC GRAULHETOIS 2 SAINT BENOIT RC BRASSAC FC (moins bon 10 ^e)
DE D4 EN D3	DE D3 EN D4
ENTENTE DU CERET (*) SPORTING CASTRES (Champion) LA CREMADE FC 3 ENT. ST JEAN DU FRAYSSE PAYS GAILLAC LAGRAVE 2 AS PAYRIN RIGAUTOU 2	MIRANDOL US CAGNAC ES S. BENFICA GRAULHET 2 US AUTAN 2 GIROUSSENS AS 2 (moins bon 9 ^{ème})

(*) ENTENTE DU CERET (3^e) remplace ENTENTE CORDES VALVER (Article 2 des RG du DTF
« Lorsqu'une équipe réserve monte dans une division où se trouve son équipe première, son accession est refusée et elle est remplacée par l'équipe suivante (alinéas 3) »